

Salon des Maires et des Collectivités Locales

Prix de l'innovation - Novembre 2025

Finaliste catégorie « Planification écologique » avec l'innovation
« Le Contrat d'Achat Direct d'Énergie Renouvelable (CADER) »

Audition par le jury : Pitch 3 minutes

Mesdames et Messieurs, je pense que nous partageons une inquiétude commune : la volatilité du prix de l'électricité. Pour beaucoup de collectivités, chaque hausse est synonyme d'arbitrages douloureux.

Imaginez maintenant un dispositif qui vous permet de *sortir du pari permanent sur les marchés...* et d'acheter une énergie **renouvelable, locale et à prix garanti pendant 20 ans.**

C'est exactement ce que permet le **Contrat d'Achat Direct d'Énergie Renouvelable : le CADER.**

Les marchés de l'énergie sont devenus imprévisibles. Un groupement d'achat comme Nantes Métropole c'est 50 M€ de dépenses d'électricité pour 2026.

Acheter cette même quantité d'électricité en aout 2022, cela aurait représenté plus de 500 M€ !

Nos budgets énergies dépendent donc totalement de la bourse de l'électricité car oui il y a une bourse avec un prix de clôture comme pour les produits financiers.

Comment procéder à une préparation budgétaire sereine dans ces conditions ?

Grâce à la loi APER de 2023, un nouveau cadre est apparu : la possibilité pour les collectivités d'acheter directement l'électricité renouvelable à un producteur, sur une durée de 15 à 25 ans.

Nantes Métropole et TE44 se sont associés pour attribuer le premier CADER de France, signé en mai 2025 avec VALOREM et la SEM EnR44.

Concrètement :

- une éolienne et une centrale solaire alimenteront 200 équipements publics ;
- l'électricité est vendue, à un prix fixe et garanti,
- et la collectivité connaît enfin ses dépenses sur 20 ans.

Dès le 1er janvier 2026, Nantes Métropole et TE44 (ainsi que 5 autres partenaires EM / SPL et Communauté de Communes) recevront les premiers kilowattheures issus du parc éolien de Rouans (44) et de la centrale photovoltaïque de Machecoul (44).

Le choix de VALOREM et de la SEM EnR44 repose sur les règles de la commande publique avec une mise en concurrence rigoureuse et une recherche d'optimisation au travers de rendez-vous de négociations.

Le CADER crée une alliance nouvelle entre un producteur et des collectivités acheteuses. Il combine

- **efficacité économique** (prix garanti, modèle financier robuste),
- **solidarité territoriale** (une commune rurale produit, une métropole consomme),
- **planification écologique** (trajectoire EnR claire jusqu'en 2050),

et un **montage reproductible** partout en France, en éolien comme en solaire

C'est un outil de résilience et une nouvelle façon de faire de la commande publique.

Pour conclure, le CADER, ce n'est pas seulement un contrat d'énergie : c'est un **levier stratégique** pour reprendre la main sur vos dépenses, sécuriser votre territoire et accélérer votre transition énergétique.

Si votre collectivité souhaite anticiper, stabiliser ses coûts et agir concrètement pour le climat, nous sommes persuadés que c'est une voie à suivre en lien étroit avec les logiques d'autoconsommation individuelles et collectives.